

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2/2024

SEANCE DU 25 JANVIER 2024

Nombre de conseillers élus	:	33
Nombre de conseillers présents	:	23
Nombre de conseillers absents excusés	:	10
Nombre de conseillers ayant donné procuration	:	09
Nombre de conseillers absents non excusés	:	00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. IGEL, Mme CASCIOLA, M. HIRSCHHORN, M. PAULINE, Mme BOCHET, M. SCHWICKERT, Mme GREEN, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, M. BIEBER, Mme HANSE, M. MADELLA, Mme HAZEMANN, M. HOUNNOU, M. RIVET, Mme LARCHER, M. MOREL, Mme LOUIS, M. ROSE, Mme MOGUEN.

ETAIENT ABSENTS – excusés : Mme VUILLEMIN (procuration à M. LISSMANN), M. MAESTRI (procuration à Mme CASCIOLA), Mme MOREAU (procuration à M. HIRSCHHORN), Mme BREISTROFF (procuration à M. MENDES TEIXEIRA), M. COLOMBO (procuration à M. PAULINE), Mme NOEL (procuration à M. IGEL), Mme GATTO (procuration à Mme GREEN), M. NOWICKI (procuration à M. MOREL), M. SURGA (procuration à Mme LOUIS), Mme GAUROIS.

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFFON, Directrice Générale des Services

Date d'envoi de la convocation : 18 janvier 2024

2.1 - FINANCES LOCALES

Vote par anticipation de crédits d'investissement 2024

Rapporteur : Mme CASCIOLA

En vertu du principe de l'annualité budgétaire, le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique ou le 30 avril l'année de renouvellement du Conseil Municipal.

En l'absence de son adoption avant le 1^{er} janvier, l'article L1612-1 du CGCT donne la possibilité à l'ordonnateur, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits d'investissement ouverts en 2023 s'élevaient à 2 890 630,66 € (dépenses réelles hors dette), ce qui permettrait d'affecter 722 657,67 € en section d'investissement avant l'adoption du budget 2024.

Considérant qu'il convient de lancer certains marchés de travaux et d'acquérir certains matériels avant le vote du budget, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à ouvrir des crédits au budget 2024 pour un montant total de 341 800 € pour les opérations suivantes :

Réhabilitation sol et stores mairie bureaux 2, 7, 8 et salle PLUI	16 100,00
Réhabilitation salle des mariages	35 000,00
Réhabilitation 3 courts de tennis	20 000,00
Acquisition projecteur LED court couvert annexe tennis	12 000,00
Installation d'un extracteur local aquarium NEC	2 700,00
Porte de sortie côté terrain de foot stade Delaitre	7 000,00
Changement fenêtre bureau secrétariat conservatoire	2 700,00
Changement vitrages salle de sport élémentaire Henrion	3 900,00
Changement porte intérieure maternelle Freinet	4 600,00
Changement armoire électrique TGBT élémentaire Freinet	5 000,00
Réhabilitation des bordures de fenêtres maternelle Henrion	2 500,00
Migration téléphonie sur IP bibliothèque	3 500,00
Migration + switch + routeur conservatoire	3 500,00
Enfouissements réseaux rue du haut du four	7 300,00
Acquisition camion	36 000,00
Acquisition LED	150 000,00
Broyeur de branches remorquable	30 000,00
	341 800,00

Pris avis de la commission finances du 9 janvier 2024,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2024 des dépenses d'investissement selon les modalités ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES				
Article	Fonction	Opération	Libellé	Montant
2313	322	118	Tennis	32 000,00
2313	020	127	Mairie	51 100,00
2313	316	196	NEC	2 700,00
2313	322	186	Stade Delaitre	7 000,00
2313	311	114	Conservatoire	2 700,00
2313	212	203	Groupes scolaires	8 900,00
2313	211	203	Groupes scolaires	7 100,00
21838	313	171	Matériel informatique	3 500,00
21838	311	171	Matériel informatique	3 500,00
2315	845	214	Enfouissements réseaux rue du haut du four	7 300,00
21828	845	34	Acquisition matériel ST	36 000,00
2152	512	31	Eclairage public	150 000,00
21578	511	94	Environnement	30 000,00
TOTAL				341 800,00

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 30 janvier 2024

Pour extrait conforme, Marly, le 30 janvier 2024

La secrétaire de séance

Lucie GUENIER DELAFON
Directrice Générale des Services



Le Maire

Thierry HORY

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, et L. 410-1 à L. 412-8 du code des relations entre le public et l'administration, la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg Cedex - le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.